

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 22 janvier 2020
portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2001973A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 11 février 2013 ;

Vu l'avenant en date du 17 octobre 2016 ;

Vu la convention en date du 30 octobre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, la cheffe d'escadron Anne **De Levezou De Vezin** (NIGEND : 324616 - NLS : 8057359 - NID : 0675070634) est placée en situation d'affectation temporaire à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée maximale de trois ans en qualité d'officière instructrice – chargée de mission au sein du département intelligence et sécurité économiques de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) à Paris (75).

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au 1, place Joffre – 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le commandement des écoles de la gendarmerie nationale à Rochefort (17). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels
militaires de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira